

2021-2483

2021-10-01

Page 1

[BARRIER BAG LABEL]



Herbicide SB-03™

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

En granules mouillables

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE SOYA DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

N⁰ D'HOMOLOGATION 32649 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF :	Chlorimuron-éthyle	6,62 %
	Imazethapyr	55,15%

Avertissement, contient les allergènes sulfites

CONTENU NET : 36 g à 1000 kg

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215 – 2nd Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit bien ventilé.
- Éviter tout contact avec les yeux.
- Garder le contenant ou le sac à l'écart de l'eau.
- Ne contaminer aucun point d'eau.
- **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.
- Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux.
- Peut irriter les yeux.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et de lunettes ou écran facial lors du mélange, de chargement, application, nettoyage et réparation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.
- Lavez-vous les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'utiliser les toilettes.
- Laver soigneusement avec du savon et de l'eau après l'avoir manipulé.
- Prendre une douche IMMÉDIATEMENT après le travail.
- Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive normale.
- Nettoyer les équipements de protection (gants, lunettes, écran facial) lors du retrait à l'eau savonneuse.
- Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après utilisation. Laver au détergent et d'eau chaude avant des réutiliser.
- Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
- Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et de la mise au point du pulvérisateur.
- Pendant les traitements, il n'est pas nécessaire de porter des gants dans une cabine fermée

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées au MODE D'EMPLOI.
- TOXIQUE pour les plantes et les algues d'eau douce. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités :

- Éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux;
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues;
- Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un lieu sûr et au sec, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé. Conserver le produit dans son contenant ou sac d'origine et garder à l'écart de l'humidité.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2021-2483

2021-10-01

Page 4

[DIRECTIONS FOR USE LABEL]



Herbicide SB-03™

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

En granules mouillables

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE SOYA DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION 32649 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF :	Chlorimuron-éthyle	6,62 %
	Imazethapyr	55,15 %

Avertissement, contient les allergènes sulfites

CONTENU NET : 36 g à 1000 kg

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215 – 2nd Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit bien ventilé.
- Éviter tout contact avec les yeux.
- Garder le contenant ou le sac à l'écart de l'eau.
- Ne contaminer aucun point d'eau.
- **NE PAS** entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.
- Ne pas contaminer les aliments pour humains ou animaux.
- Peut irriter les yeux.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et de lunettes ou écran facial lors du mélange, de chargement, application, nettoyage et réparation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.
- Lavez-vous les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'utiliser les toilettes.
- Laver soigneusement avec du savon et de l'eau après l'avoir manipulé.
- Prendre une douche IMMÉDIATEMENT après le travail.
- Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive normale.
- Nettoyer les équipements de protection (gants, lunettes, écran facial) lors du retrait à l'eau savonneuse.
- Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après utilisation. Laver au détergent et d'eau chaude avant des réutiliser.
- Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
- Pendant les traitements, il n'est pas nécessaire de porter des gants dans une cabine fermée

IMPORTANT

Les arbres ou autres plantes utiles peuvent être endommagés ou détruits si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun point d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures. Observer attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus d'herbicide demeurant dans le réservoir peuvent endommager les cultures autres que le soya.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et de la mise au point du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

APPLIQUER L'HERBICIDE SB-03™ AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF RECOMMANDÉ.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- **TOXIQUE** pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées au MODE D'EMPLOI.
- **TOXIQUE pour les plantes et les algues d'eau douce.** Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités :

- Éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux;
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues;
- Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un lieu sûr et au sec, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant hermétiquement fermé. Conserver le produit dans son contenant ou sac d'origine et garder à l'écart de l'humidité. Ne doit pas geler. NE PAS entreposer à des températures intérieures à 0 °C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0 °C durant l'expédition ou l'entreposage, assurez-vous qu'il est complètement dégelé et que le contenant a été agité vigoureusement avant l'utilisation.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2021-2483

2021-10-01

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide SB-03 est recommandé pour la suppression sélective en prélevée et postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges en présemis, prélevée (après le semis) ou en postlevée dans le soya conventionnel ou tolérant au glyphosate. L'herbicide SB-03 se présente sous forme de granules dispersables que l'on mélange avec de l'eau afin d'obtenir une solution destinée à être pulvérisée à la volée de façon uniforme. Il est non corrosif, ininflammable et non volatil. Garder le produit à l'abri de l'humidité excessive et éviter que le contenant ne soit endommagé au cours de l'entreposage et avant le mélange dans le réservoir du pulvérisateur. Ne pas réutiliser le contenant ou le sac.

L'herbicide SB-03 peut être appliqué avec un agent tensio-actif recommandé, sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes en croissance active, peu après la levée. La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide SB-03 en maximisant son absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par des conditions environnementales difficiles ne soient pas supprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. L'herbicide SB-03 peut être appliqué uniquement à l'aide de l'équipement terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées.

Les applications de l'herbicide SB-03, faites avant l'apparition des mauvaises herbes, nécessitent de l'humidité pour l'activation. Les applications de l'herbicide SB-03 nécessitent une quantité d'eau suffisante dans les 7 à 10 jours de l'application pour humidifier le sol jusqu'à une profondeur de 5 cm pour l'activation. Si l'humidité adéquate n'est pas reçue dans les 7 à 10 jours de l'application, effectuer une culture entre les rangs entre 5 à 8 cm de profondeur à l'aide d'un dévidoir ou d'un cultivateur en dents de scie afin de contrôler les mauvaises herbes échappées jusqu'à ce que le champ reçoive une humidité adéquate.

L'herbicide SB-03 inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) traduisant la destruction des mauvaises herbes n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des espèces présentes. La présence de conditions de croissance favorables après le traitement renforce l'activité de l'herbicide SB-03, tandis que des facteurs comme le froid et la sécheresse la ralentissent.

Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance et de l'uniformité de la pulvérisation.

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

On recommande de se conformer aux exigences suivantes pour l'application de l'herbicide SB-03 sur le soya.

Si l'on applique l'herbicide SB-03 durant ou immédiatement après une fluctuation marquée et rapide de la température (différence d'au moins 20°C entre le minimum nocturne et le maximum diurne) qui affecte la culture, on risque d'endommager cette dernière.

Appliquer l'herbicide SB-03 lorsqu'on prévoit que la température demeurera au-dessous de 28°C dans les 12 heures suivant l'application.

Appliquer le produit lorsque la température minimale dans les 24 heures précédant et suivant l'application est au-dessus de 5°C. Si les plants de soya ont été endommagés par la gelée attendre au moins 48 heures avant d'appliquer le ou les herbicides.

L'herbicide SB-03 est toxique aux organismes aquatiques.

2021-2483

2021-10-01

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les terres humides), estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

MODE D'EMPLOI

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les habitats aquatiques, NE PAS l'utiliser dans un tel objectif.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

N'effectuer qu'une seule application de l'herbicide SB-03 par saison.

TAUX ET PÉRIODE D'APPLICATION

TRAITEMENT DE PRÉLEVÉE

Pour obtenir une suppression des pissenlits durant toute la saison (jusqu'à la montée à graines), amarante à racine rouge¹, renouée¹, Renouée persicaire¹, moutarde des champs¹, abutilon¹, petite herbe à poux¹, Morelle noire de l'est¹, sétaire verte et sétaire glauque¹, échinochloa pied-de-coq¹ et panic capillaire avancé¹, appliquer 136 grammes par hectare de l'herbicide SB-03, plus un tensioactif non ionique tel que Agral 90 à raison de 0,2 % v/v lorsque les mauvaises herbes sont émergées, pré-planté ou post-planté pré-émergence de soya, conventionnel ou tolérant au glyphosate. L'herbicide SB-03 appliqués en période de pré-planté ou de pré-émergence au soya peuvent être mélangés en réservoir avec du glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine ou de sel de diammonium) à raison de 900 grammes d'activité par hectare pour le contrôle des mauvaises herbes émergées. Lorsque l'herbicide SB-03 est mélangé en réservoir avec un herbicide glyphosate, un tensioactif non ionique n'est pas nécessaire.

¹ Appliquer l'herbicide SB-03 avant l'apparition des mauvaises herbes ou les mauvaises herbes émergées avant le stade de 2 feuilles.

TRAITEMENT DE POSTLEVÉE

La période optimale pour appliquer l'herbicide SB-03 pour la suppression de souchet comestible et Morelle noire de l'est, se trouve habituellement lorsque le soya se trouve entre les stades de le présemis jusqu'à la 3^e feuille trifoliée. Ne pas appliquer l'herbicide SB-03 après que la floraison ait commencé. On peut appliquer l'herbicide SB-03 jusqu'à 100 jours avant la récolte.

Pour les applications post-émergentes, appliquer 91 grammes d'herbicide SB-03 par hectare. Un tensioactif non ionique tel que Agral 90, Citowett Plus ou Ag-Surf doit également être utilisé à 0,2 % v/v. Pour l'utilisation en post-émergence sur des graines de soya tolérantes au glyphosate, mélanger en réservoir l'herbicide SB-03 avec du glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, sel de d'isopropylamine ou sel de diammonium) à raison de 900 grammes d'activité par hectare. Lorsque l'herbicide SB-03 est mélangé en réservoir avec un herbicide glyphosate, un tensioactif non ionique n'est pas nécessaire.

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide sur les mauvaises herbes en pleine croissance, avant que le couvert végétal du soya ne se referme. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après le traitement ne seront peut-être pas supprimées.

NOTE: Ne pas appliquer sur le soja éprouvé par des conditions météorologiques rigoureuses comme le gel ou un temps chaud et humide, car cela risque de l'endommager.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut entraîner des effets biologiques, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur cette étiquette.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver au plus à 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS

AUCUNE zone tampon n'est nécessaire pour les traitements localisés au moyen d'un équipement manuel.

Il faut établir les zones tampons indiquées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche sous le vent des habitats terrestres sensibles (prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières, ruisseaux, marécages, cours d'eau, réservoirs et milieux humides).

Zones tampons requises :

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des:		
		habitats d'eau douce d'une profondeur de		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Soja	1	1	20

Dans le cas des mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (selon l'ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit, sauf en ce qui concerne les habitats d'eau douce, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'ARLA dans la page Atténuation de la dérive, sous la rubrique Pesticides du site Canada.ca

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

1. Remplir le réservoir propre au quart environ avec de l'eau fraîche.
2. Mettre l'agitateur en marche à la vitesse maximale.
3. Ajouter la quantité appropriée de l'herbicide SB-03 à l'eau du réservoir en laissant fonctionner l'agitateur à la vitesse maximale jusqu'à ce que le produit soit parfaitement dispersé. Une agitation constante est nécessaire pour maintenir le produit en suspension. Une fois l'herbicide SB-03 est bien mélangé et en suspension, ajouter la quantité appropriée (au besoin) de l'herbicide destiné au mélange en réservoir.

4. Ajouter un agent tensio-actif recommandé (si nécessaire).
5. Remplir complètement le réservoir avec de l'eau propre.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

L'agitation de la solution est nécessaire pour assurer l'homogénéité du mélange et l'uniformité de l'application. Le volume d'eau optimal à employer pour l'application de l'herbicide SB-03 varie de 140 à 190 litres par hectare (100 litres d'eau par hectare au minimum). On recommande de se servir de buses à jet plat. Utiliser des filtres à tamis de 50 mailles au moins. Utiliser la préparation de l'herbicide SB-03 dans les 24 heures, car sinon le produit risque de se dégrader et de perdre de son efficacité. Agiter vigoureusement le mélange à pulvériser chaque fois qu'on l'a laissé reposer dans le réservoir.

NOTE : L'herbicide SB-03 se dégradera dans de l'eau acide ou fortement alcaline. Il ne faut donc pas préparer plus de solution que l'on ne peut en utiliser en une journée. Si l'on interrompt la pulvérisation, bien agiter de nouveau le mélange à pulvériser avant de reprendre le traitement.

Ne pas mélanger ni charger l'herbicide dans des endroits où il y a un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Pour éviter tout dommage ultérieur à des cultures autres que le soya, éliminer toute trace de l'herbicide SB-03 dans l'équipement de mélange et de pulvérisation immédiatement après l'application et avant de traiter d'autres cultures. Procéder comme suit:

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide SB-03. Répéter l'étape 1 au besoin. **NE PAS NETTOYER L'OUTILLAGE DE PULVÉRISATION PRÈS DES PUIITS, DES SYSTÈMES AQUATIQUES OU D'AUTRES SOURCES D'EAU OU PRÈS DE LA VÉGÉTATION À CONSERVER.**
2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre tout en ajoutant 1 litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un produit de nettoyage et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

RÉENSEMENCEMENT D'AUTRES CULTURES

L'herbicide SB-03 se dégrade grâce aux processus naturels se produisant dans le sol. Des essais sur le terrain ont démontré que l'on peut semer les cultures suivantes en toute sécurité aux intervalles indiqués après avoir cultivé du soya traité avec l'herbicide SB-03. Les intervalles à respecter pour le réensemencement dépendent du pH du sol ainsi que de la sensibilité de l'espèce cultivée en rotation.

Intervalle de réensemencement (en mois)

pH du sol	Blé d'hiver	Maïs de grande culture	Haricots blancs	Soya
≤7,0	3	10	10	à tout moment

$> 7,0 \leq 7,4$	3	10	10	à tout moment
$>7,4 \leq 7,8$	4	10	Ne pas planter	à tout moment
$>7,8 \leq 8,0$	4	Ne pas planter*		à tout moment

Pour les autres espèces, il est obligatoire de faire un test d'activité biologique avant l'ensemencement. Ce test consiste à faire pousser jusqu'à maturité une bande expérimentale de la plante ou des plantes que l'on désire cultiver l'année suivante.

* Dans l'attente d'un essai biologique efficace

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

Choisir pour la ou les cultures qui vont faire l'objet du test d'activité biologique une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec l'herbicide SB-03. Il faut tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, l'égouttement et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été pulvérisé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre pulvérisées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparer un lit de semence et y semer les cultures et variétés que l'on voudrait pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement utilisées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec l'herbicide SB-03 afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des plantes, examiner les points suivants dans les zones traitées avec l'herbicide SB-03 et dans les zones non traitées :

- aspect général de la culture
- développement du système racinaire
- taux de croissance
- couleur et vigueur de la plante
- rendement

Poursuivre les observations jusqu'à ce que les cultures mises à l'essai arrivent à maturité. Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient encore des résidus de l'herbicide SB-03, continuer à cultiver seulement les espèces énumérées sur l'étiquette et ne pas réensemencer d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les plantes sensibles croissent normalement.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'UTILISATION

Ne pas appliquer l'herbicide SB-03 pendant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur de l'eau dormante ou de l'eau courante. Ne pas l'appliquer dans les zones où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes ayant été ensemencées ou devant l'être, ou dans des étendues d'eau (telles que des ruisseaux, des étangs, des rivières, des lacs et de l'eau d'irrigation), des marécages ou des puits. Appliquer le produit uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que la solution de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'herbicide SB-03 peuvent gravement endommager les cultures ou les habitats terrestres sensibles à son action, tant durant les périodes de croissance active que de dormance.

Ne pas appliquer sur le soya éprouvé par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, un sol peu fertile ou saturé d'eau, les maladies ou les attaques d'insectes, car cela risque d'endommager la culture.

L'efficacité de l'herbicide peut être réduite en présence de conditions météorologiques extrêmes, notamment par temps chaud et sec ou en cas d'humidité excessive ou de gel.

Du fait que la tolérance des variétés de soya aux herbicides varie, limiter la première pulvérisation de l'herbicide SB-03 à une petite superficie, pour chaque variété, avant de pulvériser le champ entier.

L'herbicide SB-03 ne doit pas être appliqué dans les 100 jours précédant la récolte.

N'effectuer qu'une seule application de l'herbicide SB-03 par saison.

Ne pas faire paître le bétail dans le champ traité ni utiliser les résidus de la récolte pour le fourrage; on ne dispose pas de suffisamment de données à l'appui de ces pratiques.

Ne pas appliquer l'herbicide SB-03 sur du soya poussant dans des sols de pH ≥ 8 , à cause du risque de dommages aux espèces cultivées en rotation.

NE PAS APPLIQUER l'herbicide SB-03 à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. APPLIQUER AVEC DE L'ÉQUIPEMENT TERRESTRE SEULEMENT.

NE PAS sur pulvériser l'herbicide SB-03. Une sur pulvérisation peut entraîner des dommages aux cultures, surtout si les cultures sont sous pression. On considère que des mauvaises herbes ont échappé au traitement si, après un traitement en prélevée, on voit apparaître la 2^e ou la 3^e feuille. Un sarclage superficiel ou une application d'herbicide en postlevée est recommandée. NE PAS sarcler en profondeur.

L'application de l'herbicide SB-03 en postlevée sur le soja peut causer un retard de croissance. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si l'herbicide SB-03 a été utilisé conformément aux taux d'applications et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que SB-03 est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à SB-03 et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le SB-03 ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la

croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.